REPUBLIQUE FRANCAISE - VILLE DE BAYONNE (PA)

O/J N°77

Séance du 15 décembre 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-000-

PRESENTS: M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoints; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mme Candillier, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR: Mme Juzan à Mme Duhart; Mme Taieb à M. Pocq; Mme Belbaraka à M. Daubisse; Mme Destin à M. Laiguillon; Mme Bensoussan à M. Boutonnet; Mme Aragon à Mme Herrera Landa; Mme Capdevielle à M. Bergé.

SECRETAIRE: M. Boutonnet.

M. le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET: **COOPERATION INTERCOMMUNALE** – Agglomération Côte Basque-Adour – Rapport d'activité 2015.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le président de l'Agglomération Côte Basque-Adour a transmis au maire de chaque commune membre de l'EPCI, le rapport retraçant l'activité de l'établissement pour l'année 2015, document approuvé par le conseil communautaire le 28 septembre 2016.

Il est demandé au conseil municipal de prendre connaissance du présent rapport qui n'appelle pas de vote.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE Par délégation du Maire, Dominique Foulon Directeur Territorial